

PRUNAY

PRUNAY
ZI MONT DE SILLERY 51360 PRUN,
03.26.08.76.25

Bon No: 008806905		1ere Gachée: 10:12 (1)		Date: 04/09/2025		reap020925102041		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 8.00 m3		référence commande(2):				Véhicule:	
client: 410806		NGE GENIE CIVIL		PARC ACTIVITES DE LAURADE ST ETIENNE DU GRES CS8000 13156				M18 8x4 THIERRY	
chantier: GEPG02		ZDW001-ZDW-GUEUX		07.85.82.51.26 51390 Gueux				THIERRY THIERRY	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE	
10:30				00:00		température:		vitesse du vent:	
						validité:			
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
RJB353A350		BPS				XF2		CL 0,40	
								consistance(7) Dmax	
								S3 20	
ciment(type et classe)		Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)			
CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N				0		C35/45			
appellation commerciale C35/45 XF2 S3 Dm20 CEM2 350									
Propriétés particulières spécifiées 150mm +/- 30mm									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
BARBOTINE POMPE 36 KDB M3 POMPES 36 KDB CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE				PRE 5480 EA ISOSPHERE 5140				NOM:	
								signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9):									
signature:									
type et quantité:									
demandeur:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1